



université PARIS-SACLAY

SUCCÈS DE LA SECONDE GREFFE D'UTÉRUS EN FRANCE

Une prouesse réalisée par les équipes du Professeur Jean-Marc Ayoubi, chef de service de gynécologie obstétrique et médecine de la reproduction de l'Hôpital Foch de Suresnes (92) et professeur d'université à l'UFR Simone Veil – Santé de l'UVSQ.

Publié le 25 octobre 2022

Les équipes viennent de réaliser la seconde greffe d'utérus en France, après une première greffe réussie en mars 2019.

La greffe a été réalisée à partir de l'utérus d'une donneuse vivante (sa sœur). "La greffe sur cette nouvelle patiente de 36 ans a été réalisée à partir de l'utérus de sa sœur aînée, avec une chirurgie très peu invasive", a expliqué le professeur Jean-Marc Ayoubi. Les deux patientes se portent bien et sont rentrées à domicile, dix jours plus tard. "Environ 80 greffes d'utérus ont jusqu'ici été réalisées dans le monde", indique le Pr Ayoubi. "Il faut une donneuse vivante, bénévole et apparentée, soit de la famille, soit une proche, et on fait bien sûr des tests de compatibilité immunologique", ajoute-t-il.

La première patiente greffée en mars 2019, Déborah, a mis au monde la petite Misha, le 12 février 2021, après 33 semaines de grossesse. Elle avait bénéficié de la première greffe d'utérus française réalisée par la même équipe de l'Hôpital Foch, avec sa mère pour donneuse. Déborah attend aujourd'hui son deuxième enfant, prévu pour mars 2023.

Cette deuxième greffe de l'utérus en France marque la continuité d'un projet de recherche entamé par le Professeur Ayoubi et de son équipe il y a plus de 15 ans, et d'une collaboration internationale avec l'équipe du Professeur Mats Branstrum, de l'université de Göteborg (Suède).

Rappelons que les deux patientes qui ont bénéficié de la greffe étaient atteintes du syndrome de Rokitansky (MRKH), responsable d'une infertilité par agénésie utérine (nées sans utérus), et qui concerne environ une naissance de bébé fille sur 4500.

Première naissance française suite à une greffe d'utérus

En février 2021, pour la première fois en France, naissait une petite fille grâce à une greffe utérine pratiquée par l'équipe du service de gynécologie-obstétrique et de médecine de la reproduction de l'hôpital Foch.

Déborah, la mère de 36 ans, est atteinte du syndrome de Rokitansky qui prive d'utérus et qui touche une femme sur 4500 à la naissance. Pour pouvoir donner la vie, elle a bénéficié d'une greffe d'utérus en mars 2019 au sein de l'Hôpital Foch à Suresnes. La donneuse vivante était sa mère, alors âgée de 57 ans.

Afin de ne pas imposer le traitement immunodépresseur anti-rejet à vie lié à une greffe d'organe, sa greffe d'utérus est provisoire. Elle prendra fin après une deuxième grossesse, envisagée dans les prochaines années. "On attend toujours un an pour être sûr que l'utérus greffé ne soit pas rejeté", souligne Jean-Marc Ayoubi, chef du service qui a pratiqué la greffe et professeur à l'UFR Simone Veil - Santé de l'UVSQ.

Bien que retardé par le premier confinement et l'arrêt de toutes les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP/PMA), le premier transfert d'embryon a eu lieu en juillet dernier et la patiente a été rapidement enceinte. La naissance s'est déroulée dans de

très bonnes conditions et sans complications notables.

En cours depuis une quinzaine d'années, le protocole de recherche mené par une équipe d'une vingtaine de chercheurs s'est concrétisé avec la réussite de la greffe d'utérus, et de l'accouchement. Environ 20 naissances dans le monde ont déjà eu lieu après greffe utérine. Les spécialistes de la transplantation utérine travaillent ensemble afin de rendre le protocole de cette technique chirurgicale plus courant et facilement réalisable.

« Le défi est de faire bénéficier cette technique chirurgicale à plus de patientes », explique le Professeur, à l'origine de cette prouesse médicale. En effet, outre les femmes souffrant d'une malformation originelle, comme Déborah, celles qui ont dû subir une ablation de l'utérus suite à un accouchement hémorragique ou un cancer, pourraient être concernées par cette avancée médicale.

De même, dans une autre perspective, la grossesse suite à une greffe utérine constitue une alternative à la gestation pour autrui (GPA), interdite en France, ou à l'adoption qui ouvrent la voie à la parentalité aux femmes stériles.

En France, le Professeur Jean-Marc Ayoubi a reçu l'autorisation de l'Agence de la biomédecine et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé de conduire un essai clinique pour dix greffes avec donneuses vivantes apparentées.

(Article publié dans La Revue UVSQ n°7 - Été 2021)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En savoir +

Crédits photo : Virginie Bonnefon

> UFR Simone Veil - Santé

> Université de Göteborg (Suède)